

Obtenir une VAE / VA85

Document élaboré à partir des supports de la MFCA

Candidater par la VA85

Obtenir un diplôme par la VAE

Validation des Acquis professionnels et personnel

Signification

Validation des Acquis de l'Expérience

Décret 85-906 du 23/08/1985<
Consolidé le 23/08/2013

Juridique

Loi modernisation sociale de 2002 - décret 2002-590 du 24/02/2002, renforcée 2014 (formation professionnelle), 2016 (loi travail) - FTLV

permet l'**accès à une formation** de l'université sans avoir le titre prérequis habituel

Finalité

permet l'**obtention d'un diplôme** (totale ou partielle)

Autorisation d'inscription dans une filière sans satisfaire aux conditions habituelles requises, de diplôme ou titre. Dispense d'enseignements possible.

Procédure

Attribution de la totalité d'un diplôme, ou partiellement avec préconisation.

Pas de minimum
Si pas de baccalauréat, 2 ans d'interruption d'étude, et être âgé d'au moins de 20 ans.

Durée de l'expérience requise

1an d'activité, salarié-e ou non, bénévole, fonctions électives et/ou syndicales
Périodes de formation initiale ou continue peuvent être comptabilisées

Obtenir une VAE / VA85

Candidater par la VA85

Toutes les formations et études, stages, expériences professionnelles et personnelles

Tous les diplômes du supérieur

Plusieurs demandes possibles

Responsable pédagogique puis par une commission, qui propose une décision notifiée par le Président de l'Université

- Admission directe / Refus
- Admission avec « enjambement »
- Dispense d'unités d'enseignement
- Réorientation

- Autorisation d'inscription dans la filière demandée et dans l'université sollicitée
- intégration dans la formation

Acquis
validables

Diplômes
concernés

Demandes

Examen du
dossier

Types de
décision

Conséquences
décision

Obtenir un diplôme par la VAE

Toutes compétences et connaissances en rapport avec le diplôme demandé, déterminées à partir de l'expérience et du capital formation

Tous les diplômes nationaux Enseignement Supérieur dans RNCP + certains DU et stages (si inscrits au RNCP avec mention « VAE possible »)

Une seule demande par diplôme et par an, dans un seul établissement

Par un jury composé d'enseignants, en majorité et de professionnels, nommé par le Président de l'Université

- Avis favorable sur totalité du diplôme
- Avis défavorable
- Avis d'obtention partielle avec préconisations pour l'obtention totale (pas de limitation de durée pour arriver à l'obtention totale)

Attribution définitive de la totalité du diplôme, ou bien de parties du diplôme avec spécifications des conditions pour le finaliser

Candidater par la VA85

Le candidat suit une formation et passe les contrôles comme les étudiants en FI, sur les UEs désignées

- Nécessité d'obtenir un congé de formation salarié
- Financement à trouver pour les frais de formation et la rémunération pendant le temps de formation

L'autorisation dans une année ne donne pas le diplôme dispensé. (Autorisation en Master ne donne pas une Licence)

Modalités de
contrôle

Conséquences
contrôles pour
le demandeur

Remarques

Obtenir un diplôme par la VAE

Le candidat rédige un mémoire et présente sa candidature par oral au jury VAE nommé par le Président

- Travail de rédaction principalement sur le temps personnel
- Financement à trouver pour les coûts de la procédure VAE et de l'accompagnement

CONTACT
- MFCA -
05.61.55.66.30



Léa WAUTELET
Anne-Marie GOLONKA
Marion JOSSERAND

Circuit des dossiers VA85

Accueil / Information

Interlocuteurs : composantes, administratifs, enseignants, services communs UTS (SCUIO-IP, MFCA)

Bientôt : Mise en place de réunions d'information collectives sur la validation des acquis et la reprise d'études
Mise en place d'ateliers d'aide à la constitution du dossier (facultatif)

Téléchargement du dossier numérique sur le site MFCA
Constitution du dossier par le candidat
Dépôt du dossier par le candidat

① **Candidat**

Reception du dossier par l'adm. VA-MFCA
Incitation pour préparer le dossier de financement
Traitement du dossier par l'adm. VA-MFCA

② **MFCA**

Avis pédagogique émis par le responsable du parcours
Entretien avec le candidat si nécessaire

③ **FSI**

Passage et Avis - Commission pédagogique
Retour de la décision à la MFCA
Favorable (inscription), Défavorable (réorientation)

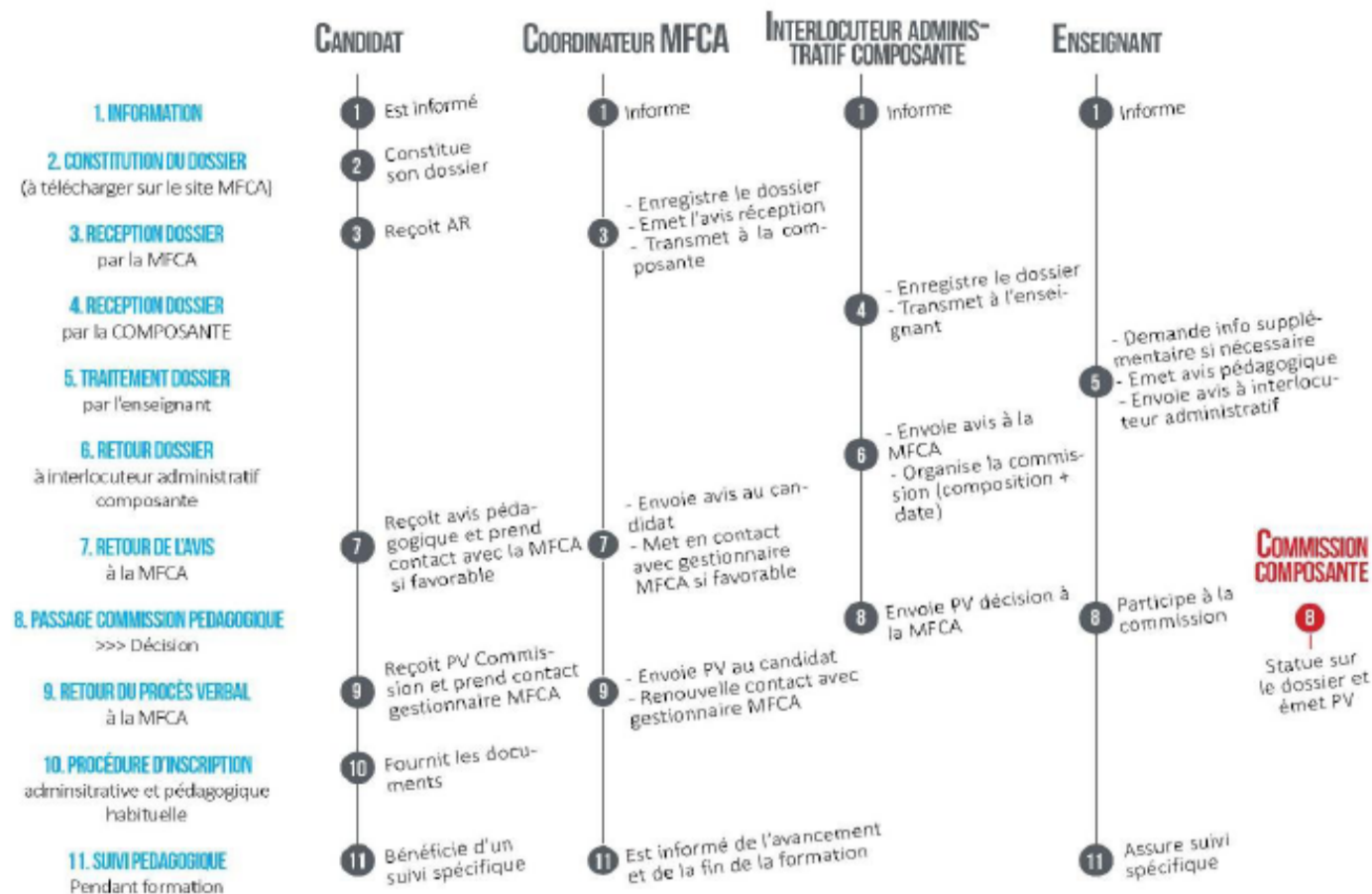
④ **FSI**

Obtenir une VAE / VA85

Document MFCA / VA85

3. SCHÉMA DE LA PROCÉDURE

Le tableau ci-dessous précise la procédure et les interventions des différents acteurs, aux différentes étapes.



Commission Pédagogique VA85

Nommée par le Président de l'Université

1 professeur des
Université

2 enseignants de la
formation concernée

1 enseignant actif
dans la Formation
Continue

Professionnels
extérieurs si 30% ou
plus d'intervenants
professionnels

- **Statue sur chaque demande**
- **Peut être différente pour chaque demande (en lien avec la formation concernée)**
- **Les candidats peuvent être convoqués à un entretien et/ou passer un test de vérification de connaissances**
- **La décision doit être motivée et peut être assortie de conseils ou propositions si nécessaire**
- **En cas d'admission, le candidat peut être tenu de suivre des enseignements complémentaires, ou dispensés de certains enseignements**

Favorable : inscription
Défavorable : réorientation